



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides soignants

Question écrite n° 70430

Texte de la question

M. Jean-Jacques Denis appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des personnes souhaitant suivre la formation d'aide-soignant. En effet, les frais de scolarité dans les écoles d'aides-soignants sont souvent prohibitifs. Par exemple pour le centre de formation lionnois à Nancy, ils s'élèvent à 24 000 francs. Ces frais correspondant à un investissement qui semble disproportionné au regard d'une part, de l'origine sociale des candidats à cette formation, et d'autre part, au salaire auquel ils pourront prétendre une fois diplômés. Dans le contexte actuel de pénurie de personnel hospitalier, il lui paraît préjudiciable de compromettre des vocations uniquement pour des raisons financières. Aussi lui demande-t-il quelles dispositions peuvent être envisagées pour rendre cette formation abordable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Denis](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70430

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7217